

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2006

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2006 - (n° 3447)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 118

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 1 de cet article, substituer au mot :

« condition »,

le mot :

« conditions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.